

DECISION N°08/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

DECISION DE LA PRESIDENTE

ATTRIBUANT LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CC04062003 du 04 juin 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes,

Vu la délibération n° CC30052303 du Conseil 30 mai 2023 relative aux délégations d'attributions confiées à la Présidente par le Conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 CGCT,

Vu la procédure des dispositions passées en application de l'article R.2123-1- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°CC12122325 du 12 décembre 2023 relative à l'attribution des lots présentés et fructueux et donnant pouvoir à la Présidente pour lancer une procédure de marché et attribuer les lots infructueux et les lots négociés.

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché pour les travaux d'extension et de réaménagement de la maison de l'intercommunalité de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

CONSIDERANT que les marchés relatifs aux travaux d'extension et de réaménagement de la maison de l'intercommunalité ont été, négocié pour le lot 1 et relancés pour les lots 5 et 6 dans le cadre d'une procédure de marché passée selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT que suite à l'ouverture du pli et à l'analyse des offres, il a été jugé que les offres remises étaient conformes.

Il convient donc d'attribuer le marché aux entreprises les mieux disantes.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De valider l'analyse de l'offre.

ARTICLE 2 : D'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

POUR MÉMOIRE	MONTANT HT	ATTRIBUTAIRE
• LOT n°1 : Gros Œuvre – VRD	119 379,28 €	SAS GUICHETEAU ANDRE
• LOT n°5 : Bardage Zinc	39 201,95 €	SAS VENDEE ETANCHEITE
• LOT n°6 : Menuiseries intérieures bois	18 036,42 €	SAS DJIMMY VAILLANT
	176 617,65 €	

Soit un marché de travaux pour l'ensemble des lots suivant :

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240219-DECISION_08-AU



POUR MÉMOIRE	MONTANT HT	ATTRIBUTAIRE
• LOT n°1 : Gros Œuvre – VRD	119 379,28 €	SAS GUICHETEAU ANDRE
• LOT n°2 : Parois ossature bois - Charpente bois	27 631,89 €	SAS DJIMMY VAILLANT
• LOT n°3 : Etanchéité	22 455,83 €	QUEST ETANCHE
• LOT n°4 : Menuiseries extérieures - Métallerie - Serrurerie	51 994,89 €	SAS DJIMMY VAILLANT
• LOT n°5 : Bardage Zinc	39 201,95 €	SAS VENDEE ETANCHEITE
• LOT n°6 : Menuiseries intérieures bois	18 186,42 €	SAS DJIMMY VAILLANT
• LOT n°7 : Cloisons sèches - Plafonds	42 914,60 €	SARL SONISO
• LOT n°8 : Revêtements de sols - Faïence	18 290,00 €	SARL GODARD PICC
• LOT n°9 : Peinture - Nettoyage de mise en service	12 445,54 €	ADC PEINTURE
• LOT n°10 : Chauffage - Ventilation	34 348,94 €	BILLAUD SARL
• LOT n°11 : Electricité - Courants forts et faibles	29 014,96 €	SCES SARL
	415 864,30 €	

ARTICLE 3 : De signer les marchés relatifs à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à POUZAUGES, le 19 février 2024

La Présidente

Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Cette décision est rendue exécutoire par :

- transmission en Préfecture
- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire
- mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.